



## FACTURE ECHEANCIER

MARTIN KEVIN  
30 rue Jean Jacques Rousseau  
78370 PLAISIR

à Saint-Etienne, le 20/05/2019

Matériel : Déplacement - mobilité - FAST SUSPENSION-FENIX

Fournisseur : FAST SUSPENSION

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C14538 | PANGEE-08015

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/06/2019 pour une durée de 12 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

Bpvf les clayes sous bois - IBAN : FR7618707000620621950666114

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 20/05/2019 au 31/05/2019 de 18,29€HT (soit 21,95€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/06/2019	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €	05/12/2019	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €
05/07/2019	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €	05/01/2020	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €
05/08/2019	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €	05/02/2020	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €
05/09/2019	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €	05/03/2020	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €
05/10/2019	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €	05/04/2020	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €
05/11/2019	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €	05/05/2020	47,25 €	9,45 €	0,00 €	56,70 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.